



**BASSINS VERSANTS DES
PYRÉNÉES ARIÉGOISES**

Compte rendu de la Commission Locale de l'Eau
du 10.07.2025

Salle Plénière du Conseil Départemental de l'Ariège

Le jeudi 10 juillet 2025 à 10 heures, le Bureau de la Commission Locale de l'Eau du SAGE des Bassins Versants des Pyrénées Ariégeoises s'est réuni à l'Hôtel du Département de l'Ariège sous la Présidence de M. Jean-Paul FERRE, Président de la CLE.

➤ **LES REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITÉS :**

Étaient présents :

M. Jean-Paul FERRE, M. Jean-Bernard FOURNIE, M. Michel AUDINOS, M. André PECHIN, M. André VIDAL, M. Joël CAZAJUS, M. Jean-Louis REMY, Mme Jessica MIQUEL, M. David COMMINGES, M. Alain SOULE, M. Jean-Luc ROUAN, Mme Patricia QUINAT-RAYNAUD, M. Daniel ARTAUD, M. Alain METGE, M. Jean-Jacques MARTINEZ, M. Daniel BESNARD

Ont donné pouvoir

M. Xavier CAUX
M. Marc SANCHEZ
M. François VANDERSTRAETEN
M. Claude CANSINO
M. Loïc GOJARD
Mme Joëlle CHALAVOUX
M. Jean-Jacques RAMADE
M. Georges ARMENGOL

A :

M. Jean-Paul FERRE
M. Daniel BESNARD
M. Jean-Jacques MARTINEZ
M. Daniel BESNARD
M. Jean-Paul FERRE
M. Daniel ARTAUD
M. Joël CAZAJUS
M. Daniel ARTAUD

Étaient absents, excusés :

Mme Estelle VILESPY, Mme Sylvie BRINGUIER, M. Guillaume LOPEZ, M. Nicolas DIGOUDE, M. Jérôme BLASQUEZ, M. Gilbert HEBRARD, M. David-Oliver CARLIER, Mme Pascale CANAL

Étaient absents :

M. Manuel SARDA, M. Henri BENABENT, M. Daniel GERAUD, M. Bernard LAMARY, M. Nicolas GARCIA, Mme Juliette AMIOT, M. Pierre VIEL, M. Pascal CHICOT

➤ **LES REPRÉSENTANTS DES USAGERS :**

Étaient présents :

Chambre agriculture 09 (M. Philippe LACUBE), Chambre agriculture 31 (M. Philippe GAMBAZZA), Chambre agriculture 11 (M. Jérôme BARTHES), Bio Ariège Garonne (M. Philippe ASSEMAT), EDF Hydro (Mme Marie-Charlotte BOUSQUET), Energialys (M. Alexandre LAROQUE), Fédération des moulins de France (M. Patrick SUILHARD), ANA-CEN (M. Kévin BOULOGNE), France Nature Environnement (M. Jérôme BROSSERON), ANPER-CEA (M. Jean-Pierre JENN), Fédération de pêche 09 (M. Laurent GARMENDIA)

Ont donné pouvoir

Mme Nicole QUILLIEN

M. Jean GUICHOU

A :

M. Philippe LACUBE

Mme Marie-Charlotte BOUSQUET

Étaient absents, excusés :

Ariège Pyrénées Tourisme (M. Michel PICHAN), Fédération de pêche 31 (M. Norbert DELPHIN)

Étaient absents :

Organisme Unique Garonne Amont (M. Serge BOUSCATEL), CCI de l'Ariège (M. Renaud CHAMPREDONDE), UNICEM (Mme Solenne TASTE), Comité régional Occitanie de Canoë-kayak (M. Eric BIAU), UFC Que choisir (M. Jacques ABIVEN), Fédération de pêche 11 (M. David FERNANDEZ)

➤ **LES REPRÉSENTANTS DE L'ÉTAT :**

Étaient présents :

Direction Départementale des Territoires de l'Ariège (Mme Elodie LIENARD), DRAAF (M. Pascal VARDON), Agence de l'Eau Adour Garonne (M. Matthieu MAGDELAINE), Office Français de la biodiversité (M. Stéphane DI MAURO), ARS Occitanie (Mme Catherine LOPEZ), ONF (M. Quentin GIRY), DREAL Occitanie (Mme Anne VUILLET)

Ont donné pouvoir

M. Dimitri WEILL

A :

Mme Elodie LIENARD

Étaient absents, excusés :

DDT31 (Mme Valérie FAGES)

Étaient absents :

DDTM66 (M. Philippe ORIGNAC), CRPF (M. Emmanuel ROUYER)

Étaient également présents :

EDF Hydro (Mme Hélène COMBES), CD 31 (M. Vincent RIBOT), Communauté des Communes du Pays de Mirepoix (M. Florent PAULY), SBGH (M. Paul GRENIER), CD09 DAATE (Mme Marie-Christine DARMIAN), SBGH (M. Jean-Christophe CID), CCPAP (Mme Oriane VEZIAN), SMEAG (M. Franck SOLACROUP), AEAG (M. Jean-Luc SCHARFFE), AEAG (M. Bastien RICHARD), SYMARVA (Mme Marie BERTHELOT), SSV (M. Gilles DOMENC), CD 09 DAATE (Mme Guylaine AUTHIER), DREAL (Mme Louise-Adélie SEGARD), SMEAG (M. Vincent CADORET), IEMN (Mme Sandrine BOISARD), CD09 DAATE-Service Eau (Mme Karine ORUS DULAC), CD09 DAATE-Service Eau (M. Baptiste RICHARD), CD09 DAATE-Service Eau (Mme Emilie VIE)

Discours introductif de M. Jean-Paul FERRE, Président de la CLE :

Bonjour à toutes et à tous. Je vous remercie tout particulièrement puisque, hier, nous avons dû passer quelques coups de fil pour avoir le quorum aujourd'hui. Je remercie sincèrement tous ceux qui ont fait l'effort de se libérer pour être présents aujourd'hui et qui permettront de tenir la réunion.

Je vous propose d'autoriser la tenue de la présente séance en présentiel et en visioconférence. Un enregistrement audio est réalisé pour la retranscription du compte-rendu de séance.

Je demanderais aussi d'approuver, comme d'habitude, les modalités de tenue de la séance, telles que précisées ci-dessus. Pour l'ensemble des participants en salle ou en visioconférence, lors de votre prise de parole, de bien vouloir préciser votre nom, prénom, organisme et le collège. Pour les personnes en visioconférence, merci d'indiquer votre nom et le nom de votre organisme dans les paramètres dévolus de visioconférence. Coupez votre micro quand vous ne prenez pas la parole, c'est le bouton au-dessus de la main et coupez le mode vidéo pour améliorer la bande passante.

Nous allons procéder à l'appel. Finalement, nous avons l'assurance du quorum qui était de 37.

1) Adoption du compte rendu de la CLE du 15 avril 2025

• Intervention de Monsieur Jean-Paul FERRE, Président de la CLE :

Premier point à l'ordre du jour, c'est l'adoption du compte rendu de la CLE du 15 avril 2025. Est-ce que vous avez des remarques ? Pas de remarque, passons donc au vote.

Qui vote contre ? Pas de vote contre.

Est-ce qu'il y a des abstentions ? Il y a une abstention : Monsieur BROSSERON pour France Nature Environnement

3) Modification des règles de fonctionnement de la CLE

• Intervention de Monsieur Jean-Paul FERRE, Président de la CLE :

Le quorum est obligatoire pour le troisième point, nous allons l'aborder de suite.

Il s'agit de modifier certaines règles de fonctionnement de la CLE. Vous savez que nombre des personnes siègent dans différents organismes et c'est compliqué au niveau de l'Ariège. Il n'est pas toujours facile d'atteindre le quorum. Nous vous avons envoyé les règles de fonctionnement en surlignant en jaunes celles que l'on vous propose de modifier. Nous allons vous expliquer les raisons pour lesquelles nous souhaitons changer certaines règles de fonctionnement qui nous paraissent obsolètes et aussi, pour s'adapter avec le nouveau décret « SAGE ».

• Intervention de Madame Karine ORUS-DULAC, Animatrice SAGE BVPA :

Merci monsieur le Président. Vous avez une diapo sur les modifications des articles qui changent suite à la publication du décret sur les SAGE du 6 décembre 2024. Nous sommes amenés à modifier ces règles de fonctionnement. Au-delà de ça, nous vous proposons une précision sur les Commissions de travail qui a été rajoutée : le comité de rédaction.

Vous avez reçu, ce projet de modification des règles de fonctionnement. En jaune, vous avez les modifications de ces règles depuis l'adoption de ces règles en date du 22 mars 2022. Je vais aller brièvement sur les articles qui sont modifiés, les autres ne le sont pas.

Sur l'article 4 « Membres de la CLE », nous changeons, maintenant c'est un Préfet, c'est une modification mineure.

• **Intervention de Monsieur Jean-Paul FERRE, Président de la CLE :**

Il y a un point à préciser, parce que nous recevons souvent, des courriers d'organismes qui souhaitent participer à la CLE : la composition de la CLE a été arrêtée par le Préfet de l'Ariège. C'était bien avant que je sois élu Président. Nous ne pouvons pas intégrer des organismes, c'est un arrêté du Préfet et il prend cet arrêté au titre des quatre Préfets du périmètre du SAGE qui sont la Haute-Garonne, l'Aude et les Pyrénées-Orientales.

• **Intervention de Madame Karine ORUS-DULAC, Animatrice SAGE BVPA :**

Après, ce qui change, c'est le mandat des membres de la CLE, autres que les représentants de l'État et du troisième collège ; il est de six ans renouvelable. Avant il était noté « six ans » seul, maintenant il est ajouté « renouvelable ».

Ensuite, les mandats et les pouvoirs. Maintenant, vous pouvez avoir deux pouvoirs depuis le nouveau décret « SAGE ». Avant, c'était un pouvoir par personne.

Ensuite, pour les fonctions des membres de la CLE, il a été rajouté dans le décret SAGE, la possibilité, pour le Président, les vice-présidents ou les représentants, d'avoir des remboursements sur des déplacements.

Ensuite, je passe à l'article 8. Nous avons rajouté, puisque nous arrivons à l'élaboration du SAGE, la rédaction du PAGD et le règlement. Pour la rédaction du PAGD et le règlement, il est prévu dans les textes, dans les élaborations de « SAGE », un comité de rédaction.

Le comité de rédaction se compose, vous le voyez, surligné en jaune, du département de l'Ariège qui est la structure porteuse, mais aussi des départements du périmètre, la Haute-Garonne, l'Aude et les Pyrénées-Orientales, ainsi que les services de l'État qui sont membres du troisième collège et les partenaires financiers (Agence de l'eau et Région pour ce qui nous concerne), ainsi que les SCoT. Évidemment, pour les SCoT, nous ne mettons pas tous les SCoT dans le comité de rédaction, mais nous mettons un représentant des SCoT.

C'est un nombre restreint puisque ce sont surtout les services de l'État qui instruisent le SAGE. Ce sont les services de l'État qui sont à la manœuvre avec les financeurs et bien sûr l'Agence de l'eau puisque le SAGE découle du SDAGE.

Vous avez en dessous, page 7, le rôle du comité de rédaction. Après, bien sûr, même si tout le monde ne participe pas au comité de rédaction, tout le monde aura le résultat des travaux. Ils seront soumis une fois au bureau de CLE et ensuite en CLE, nous referons la même chose à chaque fois.

Article 12 : concernant le vote et les délibérations, le décret « SAGE » a prévu, et c'est une évolution depuis le COVID, que pour tout ce qui est délibération, elle puisse être adoptée en visioconférence et plus forcément uniquement en présentiel.

Ensuite, nous avons aussi rajouté sur l'article 12 que « *La commission locale peut auditionner des experts tant que de besoin ou à la demande de cinq au moins membres de la Commission.* » C'était déjà dans les règles de fonctionnement habituelles des SAGE, mais à la création du SAGE BVPA, nous ne l'avions pas intégré.

Et puis, nous avons l'article 13. Une fois que le SAGE sera approuvé, il donnera des avis pour tout ce qui est travaux et nomenclature IOTA. Tout ce qui est instruit par les services de l'État, au sujet de la loi sur l'eau, et de tous les travaux qui s'en réfèrent. Vous comprendrez que nous allons recevoir, vu la taille du SAGE, beaucoup d'avis et de demandes d'avis. Normalement, ce n'est pas la CLE qui prend des avis, cela se fait plutôt en bureau, avec un compte-rendu en CLE des avis émis par le bureau. Une fois que le SAGE sera approuvé, nous réunirons le bureau plus régulièrement, cela ne

se fera pas de suite, mais nous vous proposons déjà de modifier les règles de fonctionnement de la CLE, pour qu'elle puisse donner délégation au bureau pour émettre des avis.

Ensuite, nous avons rajouté l'article 14 concernant la délégation de signature dans les règles de fonctionnement. Nous avons délibéré sur ce sujet, la dernière fois, mais là, au moins, cela sera dans les règles de fonctionnement, nous donnons délégation de signature du Président au 1^{er} vice-Président, en l'occurrence c'est Monsieur Daniel BENARD.

• **Intervention de Monsieur Jean-Paul FERRE, Président de la CLE :**

Est-ce qu'il y a des interventions ?

• **Intervention de Monsieur Jérôme BROSSERON, France Nature Environnement :**

Nous proposons, afin d'augmenter l'efficacité du système, que les usagers, le 2^{ème} collège, aient une vice-présidence.

• **Intervention de Madame Karine ORUS-DULAC, Animatrice SAGE BVPA :**

Ce n'est pas prévu actuellement dans les règles de fonctionnement de la CLE. Normalement, nous devons le prévoir lorsque nous ferons le renouvellement du bureau.

• **Intervention de Monsieur Jean-Paul FERRE, Président de la CLE :**

Nous vous avons dit que c'étaient des statuts qui avaient déjà été préécrits par la Préfecture, mais cela peut être proposé pour un renouvellement la prochaine fois. Nous le notons. Merci.

• **Intervention de Madame Karine ORUS-DULAC, Animatrice SAGE BVPA :**

Je ne l'ai pas précisé, mais il y aura les élections municipales en mars 2026, il y aura donc un « arrêt » du SAGE et nous repasserons ensuite, à l'élection du Bureau de la CLE.

• **Intervention de Monsieur Jean-Paul FERRE, Président de la CLE :**

Bien sûr que les élections municipales vont interférer, non seulement parce qu'il y a des représentants de communes, mais il y a aussi les représentants surtout des communautés de communes. C'est la période démocratique avec une nouvelle mise en place de la CLE.

• **Intervention de Madame Karine ORUS-DULAC, Animatrice SAGE BVPA :**

Quand nous repasserons aux élections, nous proposerons, si tous les collèges sont d'accord, de rajouter une vice-présidence à quelqu'un du 2^{ème} collège. Après, il faudra qu'il y ait des candidats. Si tout le monde est d'accord bien sûr, cela sera soumis au vote des nouveaux membres la CLE.

• **Intervention de Monsieur Jean-Paul FERRE, Président de la CLE :**

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

Maintenant, est-ce qu'il y a des votes contre ? C'est bon. Est-ce qu'il y a des abstentions ? Parfait. Les modifications des règles de fonctionnement de la CLE sont adoptées et nous avons pris note de la remarque de Monsieur BROSSERON.

2) Avis sur le dossier de demande de reconnaissance EPTB déposé par le SMEAG

• Intervention de Madame Karine ORUS-DULAC, Animatrice SAGE BVPA :

Je vais laisser, après, la parole à Monsieur Franck SOLACROUP. Nous avons reçu un courrier de demande d'avis du Préfet coordonnateur de Bassin pour la création de cet Établissement Public Territorial de Bassin. C'est un dossier de reconnaissance qui a été déposé par le SMEAG. Le SMEAG étant un syndicat mixte, il a demandé une reconnaissance EPTB suite à l'adhésion de trois autres départements : le département de l'Ariège, le département des Hautes-Pyrénées et le département du Gers.

Suite aux délibérations des départements, le SMEAG a la taille requise pour devenir EPTB. Le Préfet coordonnateur de Bassin demande à toutes les CLE de SAGE de se prononcer pour rendre un avis sur cette reconnaissance EPTB qui permettra après, au SMEAG de devenir un EPTB. Pour le département de l'Ariège, la délibération a été faite le 23 juin.

• Intervention de Monsieur Franck SOLACROUP, Directeur Général du SMEAG :

Merci. Désolé de ne pas être avec vous, mais à 11h30, nous avons aussi la CLE du SAGE Neste et Rivières de Gascogne qui se prononce sur la demande de reconnaissance, non pas du SMEAG, mais de la transformation en Établissement public Garonne, Gascogne et affluents pyrénéens. Il faudra s'habituer, après 40 ans de vie du SMEAG, nous passons sur une autre appellation, un nouveau logo, du fait que notre gouvernance s'élargit avec trois nouveaux départements, qui permettent de bien représenter les territoires amont pyrénéens, avec l'Ariège et les Hautes-Pyrénées, et également le département du Gers puisque le système Neste est très interconnecté avec la Garonne.

Le Comité de bassin de l'Agence de l'Eau a émis un avis favorable à l'unanimité, le 3 juillet. Il avait saisi sa commission de planification qui avait donné le même avis favorable à l'unanimité, le 17 juin, et le Préfet coordonnateur de bassin nous avait envoyé, en même temps qu'il sollicitait les CLE, le 11 juin, nous faisant savoir que, de son côté, il donnait aussi un avis favorable au regard des critères qui sont définis dans le code de l'environnement par rapport à ce que, peut-être, doit être un EPTB. Je suis à disposition s'il y a des questions. J'étais déjà intervenu à la dernière CLE, donc peut-être que je peux en rester là.

• Intervention de Monsieur Jean-Paul FERRE, Président de la CLE :

Monsieur JENN veut intervenir.

• Intervention de M. Jean-Pierre JENN, ANPER-TOS

Bonjour à tous. Nous avons pris connaissance de l'arrêté préfectoral qui a été signé le 23 juin sur les statuts de l'EPTB. Il faut rappeler que, dans ces statuts, sont exclus les APNE. Les collectivités, les élus ou autres sont incorporés à ces statuts dans les EPTB. Pour cette raison, nous allons voter contre, avec avis défavorable. Merci.

• Intervention de Monsieur Franck SOLACROUP, Directeur Général du SMEAG :

Les statuts que nous avons fait valider en juin, ce n'est pas l'EPTB, c'est bien un établissement public puisque nous attendons les avis de cette demande de reconnaissance. C'est simplement un changement de statuts au regard de notre gouvernance qui a changé. Je crois que la dernière fois, je m'étais exprimé là-dessus, nous n'avons pas exclu les usagers qu'ils soient économiques ou non-économiques. Un EPTB est par définition un syndicat mixte exclusivement composé de collectivités,

c'est la réglementation actuelle. Nous avons bien insisté, ce qui a fait l'objet, d'ailleurs d'une présentation au comité de bassin où les associations ont voté pour, sur le fait qu'il y avait l'inter-SAGE, nous avons déjà les CLE, les six CLE qui composent le périmètre de demande de reconnaissance de l'EPTB et nous avons aussi l'inter-SAGE qui permet de regrouper l'intégralité des acteurs du territoire et sur lequel nous avons dit que c'est cette instance qui fera le lien avec les acteurs économiques et non économiques pour qu'il y ait un lien étroit entre territoires, l'EPTB et ses collectivités membres.

• **Intervention de Monsieur Jean-Paul FERRE, Président de la CLE :**

Je pense que vous avez la réponse. Après, vous votez en votre âme et conscience. La réponse est très claire.

• **Intervention de M. Jérôme BROSSERON, France Nature Environnement :**

Nous avons une inquiétude sur les aspects de la fiscalité propre pour permettre à l'EPTB de mettre en place une surredevance assise sur les redevances de l'agence de bassins. Est-ce qu'il y a un risque d'augmentation des redevances « eau » pour les particuliers ?

• **Intervention de Monsieur Jean-Paul FERRE, Président de la CLE :**

Pour le moment, au niveau du Conseil départemental de l'Ariège qui a voté le 23 juin, nous avons intégré l'EPTB pour la compétence « obligatoire ».

• **Intervention de Monsieur Franck SOLACROUP, Directeur Général du SMEAG :**

Ce qui a été indiqué là est en complète transparence par rapport à ce qui est inscrit dans le Code de l'environnement depuis plus de 10 ans. C'est une possibilité qui est donnée par le Code de l'environnement, qui n'a jamais été mise en place, sauf sur le SAGE des nappes profondes au niveau de la région bordelaise. À ce jour, il n'y a pas de projet de mise en place de ça. C'est par pure transparence en disant : « que peuvent faire ou pas les EPTB ? » C'est une possibilité qui est donnée, mais qui n'est pas activée et qui n'est pas prévue d'être activée.

Après, la réponse précise, c'est « qui pourrait être concerné » ? Ce sont, effectivement, les préleveurs, donc ce seraient les différents usagers.

• **Intervention de Monsieur Jean-Paul FERRE, Président de la CLE :**

Le fait que le département de l'Ariège n'ait voté que pour la compétence obligatoire aussi, c'est un élément.

• **Intervention de Monsieur Franck SOLACROUP, Directeur Général du SMEAG :**

Effectivement, ça avait été une question. Ce n'est pas parce que le département de l'Ariège rentre qu'il y a une redevance, notamment la redevance soutien d'étiage sur la Garonne, qui ne concerne pas aujourd'hui, l'Ariège, l'adhésion de l'Ariège n'implique pas une redevance sur la rivière Ariège, c'est indépendant. Là, c'est bien sur un périmètre par rapport à une capacité d'action et de gouvernance avec les différentes collectivités sur les missions qui sont connues aujourd'hui, qui sont élargies au territoire, mais qui n'ont pas de répercussion sur le prix de l'eau des différents usagers.

• **Intervention de Madame Karine ORUS-DULAC, Animatrice SAGE BVPA :**

Je vais vous lire l'avis qui est soumis au vote, pour que ce soit bien clair pour tout le monde. Vous avez reçu le préambule, donc je ne relis pas le préambule. La proposition d'avis soumis à votre vote est la suivante : « *En cohérence avec les dispositions A1 à A4 du SDAGE Adour Garonne, d'autant plus que l'adhésion des Départements de l'Ariège, du Gers et des Hautes-Pyrénées est effective depuis le 27 juin dernier au sein de l'Établissement Public Garonne Gascogne et affluents pyrénéens auquel le SMEAG a laissé place.*

Cette échelle d'intervention devrait permettre de mobiliser tous les outils financiers nécessaires à la bonne mise en œuvre des SAGE.

Les conclusions du projet LIFE Eau et Climat sur le SAGE Garonne, mais aussi à l'échelle de l'Inter-SAGE, qui est le périmètre d'intervention du futur EPTB, montrent que les conséquences du changement climatique attendues en 2050 il y a 10 ans sont aujourd'hui attendues en 2035.

Comme souligné par le Préfet coordonnateur de bassin, ceci aura un impact sur le dispositif de soutien des étiages de la Garonne, mais aussi sur les actions à conduire en matière de prévention des inondations.

Enfin, la CLE souligne avec satisfaction les interactions prévues entre le futur EPTB et l'Inter-SAGE Garonne, socle d'une association des représentants des usagers aux politiques qui seront conduites, mais aussi garant d'une interface continue avec les Commissions Locales de l'Eau de tous les SAGE concernés (Vallée de la Garonne, Hers-Mort Girou, Neste et Rivières de Gascogne, Ciron, Dropt, Nappes profondes de Gironde) ainsi que la CLE du SAGE Estuaire partie prenante de cet Inter SAGE. Monsieur le Président de la CLE nous propose de donner un avis favorable à la demande de reconnaissance ETPB déposée par le SMEAG. »

• **Intervention de Monsieur Jean-Paul FERRE, Président de la CLE :**

Comme nous l'avons précisé, le nom devra être modifié. C'est important puisque ce seront des personnes Public Garonne, Gascogne et affluents Pyrénées. Il faut bien prendre en compte l'action du département du Gers, des Hautes-Pyrénées et de l'Ariège.

Nous allons passer au vote.

Vote contre ? : deux, Monsieur BROSSERON et Monsieur JENN.

Abstention ? : pas d'abstention.

Adoptée à l'unanimité moins deux voix. Merci de votre confiance.

4) État d'avancement de la phase 3 : Rédaction du PAGD et du règlement

• **Intervention de Monsieur Jean-Paul FERRE, Président de la CLE :**

Quatrième point, État d'avancement de la phase 3. Rédaction du PAGD et du règlement.

• **Intervention de Madame Karine ORUS-DULAC, Animatrice SAGE BVPA :**

La phase 2 a été validée dans le scénario stratégie, le 15 avril dernier. Nous avons eu un bureau de CLE le 19 juin, pour votre information, avec présentation du cabinet PAILLAT-CONTI & BORY, notre cabinet d'avocats qui va nous accompagner tout au long de la rédaction de la phase 3 du SAGE, et bien sûr le bureau d'études IREDD. Cette note de cadrage va vous être envoyée. Je ne vais pas tout détailler aujourd'hui, parce que cela a fait l'objet d'une réunion de plus de deux heures. Cela

permettra, pour ceux qui ne sont pas au bureau, de prendre connaissance de toutes les attentions juridiques quant à la rédaction du PAGD, et surtout du règlement.

Le bureau d'études a démarré le 15 avril, la mise à jour de l'état des lieux du SAGE. Certains d'entre vous, d'ailleurs, nous ont envoyé une analyse de la phase 2 que nous avons transférée au bureau d'études, notamment sur le volet « agricole » du SAGE. Depuis la réalisation de l'état des lieux du SAGE, qui, vous le savez a été commencé en 2020, et validé en 2022, l'état de certaines masses d'eau a changé.

Nous allons donc réviser cet état des lieux et le mettre à jour. Nous n'allons pas tout remettre à jour, mais au moins le « toiletter » de manière à ce qu'en fin d'année 2025, vous ayez bien un état des lieux mis à jour. Ensuite, nous passerons aux commissions thématiques en janvier 2026 pour rédiger les fiches actions.

Matthieu MAGDELAINE, tu veux peut-être apporter des précisions sur la mise à jour des masses d'eau pour le SDAGE ? J'espère que nous aurons les données à temps.

• **Intervention de M. Mathieu MAGDELAINE, AEAG :**

Oui, nous faisons le maximum pour que ce soit le cas. Nous pourrions vous faire passer le nouvel état des lieux qui sera validé en comité de bassin au mois de décembre prochain. Nous allons vous envoyer des données qui seront provisoires et non validées, mais nous nous disons que, pour quelques mois, ce serait dommage de ne pas « profiter », de ce nouvel état des lieux, surtout que cela avait été souligné par le cabinet d'avocat, d'avoir quelque chose de robuste, notamment, sur cet état des lieux pour la suite et la pérennité du SAGE.

• **Intervention de Madame Karine ORUS-DULAC, Animatrice SAGE BVPA :**

Merci pour ces précisions. Nous partons, ensuite, sur quelque chose qui, va quand même être assez long. Il est prévu 16 mois de rédaction des produits du SAGE. Cela peut durer plus longtemps puisque chaque fois, par rapport à la rédaction, il y aura un comité technique, un comité de rédaction, un passage en bureau et ensuite, une validation en CLE. Vous voyez qu'il y aura beaucoup de réunions. Cela va être assez intense, de manière à ce que nous puissions rédiger les fiches actions du PAGD et les dispositions qui seront conformes à la stratégie que vous avez validée le 15 avril.

Il y aura des allers-retours avec le cabinet d'avocats de façon à voir si ce que vous souhaitez est réglementaire. Tout cela piloté par la DDT de l'Ariège et le Préfet de l'Ariège qui est le coordonnateur.

Bien sûr, conforme au SDAGE. Vous l'avez compris, le SDAGE est en cours aussi de révision, donc je pense que ce sera en parallèle.

Vu la taille du SAGE, nous aurons une commission d'enquête pour l'enquête publique. Elle n'est pas de 14 mois, mais il y a aussi dans ce laps de temps, les personnes publiques associées à qui nous devons envoyer les documents, pour avis, et ensuite, il y a un passage en comité de bassin ou en commission territoriale Garonne.

Nous vous avons déjà envoyé des dates pour le mois de septembre, notamment pour le COTECH, pour le comité de rédaction. En bureau de CLE, la dernière fois, le cabinet PAILLAT CONTI & BORY nous a fait une note de cadrage, et l'a expliquée. Cela nous permet de garantir la légalité de notre SAGE sur sa forme et son contenu, et la sécurité juridique de manière à ce que ça puisse être approuvé ensuite, suite à l'enquête publique. Comme je viens de vous le dire, cela nous aide pour la rédaction des produits du SAGE. Le bureau d'études IREEDD continue de nous accompagner ; c'est le bureau d'études qui avait fait la phase 2 du SAGE.

En parallèle, je vous rappelle, que nous avons le cabinet ECTARE qui fait l'évaluation environnementale. Nous lui envoyons régulièrement tous les produits que nous faisons avec le cabinet IREEDD et l'évaluation environnementale se fait en parallèle.

Et puis, il y a aussi le cabinet ECLECTIC EXPERIENCE avec Le Temps d'Agir, pour tout ce qui concerne la communication et la concertation puisque cette concertation continue s'achèvera au dépôt des produits du SAGE à l'enquête publique.

• **Intervention de Monsieur Jean-Paul FERRE, Président de la CLE :**

Est-ce qu'il y a des interventions ? Monsieur ASSEMAT.

• **Intervention de M. Philippe ASSEMAT, Bio'Occitanie :**

Effectivement, il va y avoir une mise à jour des masses d'eau, cela a été précisé. Je pense quand même qu'à un moment, il faudra intégrer les derniers résultats du Haut-Commissariat au plan sur la prospective 2050. Ça veut dire qu'à l'heure actuelle, dans la prospective 2050, sur notre bassin versant, le bassin Adour-Garonne, nous avons une grosse tension sur cela. Il faudra, à un moment, au-delà de la disponibilité actuelle des masses d'eau, intégrer cette évolution. À un moment, il va falloir aussi, je pense, que ce soit intégré. C'était juste une remarque. C'est-à-dire que la présentation qu'il y a eu, à laquelle j'ai assisté en visio, du rapport, m'a vraiment beaucoup questionné.

• **Intervention de Monsieur Jean-Paul FERRE, Président de la CLE :**

De toute manière, ce sera à intégrer. Après, la solution, nous nous projetterons aussi dans le futur puisqu'il y a des évolutions qui sont prévues et qui nous obligeront à prendre des décisions. Après, pour la rupture, pour moi, ce sera la CLE du SAGE qui se prononcera.

• **Intervention de M. André PECHIN, Mairie de Foix :**

Je voulais réagir sur ce qu'a dit Monsieur ASSEMAT. Effectivement, le Haut-Commissariat à la stratégie et au plan, qui indique dans une conférence de presse sur les écosystèmes et les usages d'ici à 2050 qu'il y aura des tensions puisqu'il y a moins de disponibilité et plus de demandes, et préconise dès aujourd'hui une transformation radicale des usages, la sobriété dans tous les domaines. Voilà quelques précisions sur ce qui nous attend.

• **Intervention de M. Philippe LACUBE, Président de la Chambre d'agriculture de l'Ariège :**

Au-delà des mots, des scénarios de rupture, des injonctions, etc., je tiens quand même à rappeler ce qui est fait dans l'agriculture aujourd'hui, parce que nous avons tendance à l'oublier, que ce soit dans la sobriété, nous sommes dans l'utilisation de la goutte d'eau, au bon moment. Je ne suis pas convaincu que tous les usages, aient autant économisé d'eau ces dernières années. Je ne vais pas dans le détail, vous l'avez dans les fiches qui sont jointes. Je me méfie beaucoup de ces scénarios de rupture, surtout quand on parle de casser l'élevage. Ce sont des injonctions qui ne tiennent pas compte de la réalité de la vie de ce département.

Ce que je vois quand même, c'est qu'on nous dit ça et parallèlement, vous avez publié une fiche qui est particulièrement intéressante si vous prenez les réserves, il y a 40 ans que rien n'a été fait. S'il n'y avait pas Montbel, aujourd'hui, nous traverserions l'Hers à pied sans qu'il y ait une goutte d'eau. 40 ans d'inertie et pour nous dire, au bout du compte, que nous risquons de manquer d'eau.

C'est aussi une question qu'il faut se poser heureusement, il y a eu dans les années 80, des gens, des politiques qui ont fait Montbel, Laparan, Soulcem et que depuis, pour des raisons que tout le monde connaît, nous n'avons rien fait. Nous sommes sur un acquis et de cet acquis, rien n'a été développé autour. Ça, c'est peut-être aussi la question qu'il faut se poser. Merci.

• **Intervention de Monsieur Jean-Paul FERRE, Président de la CLE :**

Nous avons pris note des différentes remarques. Le seul point que je note, c'est que, malheureusement, au niveau de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, les rares solutions sont encore dans le département de l'Ariège. Sur trois solutions, il y en a deux qui sont dans l'Ariège. Je ne sais pas si elles pourront être mises en place mais cela dénote que nous sommes quand même un territoire avec des compétences héritées. Après, il est sûr que nous devons nous plier ou prendre en compte les contraintes du climat.

• **Intervention de M. Philippe ASSEMAT, Bio'Occitanie :**

Je ne peux pas laisser dire qu'il va falloir se plier aux contraintes. Ce n'est pas ce qui se passe. À l'heure actuelle, ce qui se passe, c'est que, entre l'évolution du climat et les modèles météorologiques en cours, nous nous rendons compte que nous allons avoir des problèmes. La seule chose contre cela, en tant qu'agriculteurs bio, c'est de savoir comment nous allons amener des développements plus importants en agroécologie, et de la diminution en pesticides.

• **Intervention de Monsieur Jean-Paul FERRE, Président de la CLE :**

Nous avons bien noté votre intervention. Dire « les contraintes climatiques », c'est moi qui l'ai dit, je crois que c'est souvent dit comme ça, c'est peut-être un mot qui ne vous convient pas, mais qui existe. Souvent, les hommes avancent en fonction des contraintes. C'est comme ça. Des fois, moi, j'ai peine à me projeter en 2050 parce que les scientifiques, peut-être, ne veulent pas nous garantir toute la réalité qui sera en 2050.

Je pense qu'il y a des travaux qui ont été faits, des avancées. Moi-même, quand j'ai pris ce challenge de mettre en place le SAGE au niveau de l'Ariège, du bassin Adour-Garonne, des Pyrénées, j'ai noté quand même que depuis quelques années, il y avait des évolutions dans la connaissance. Je crois que je suis confiant en la matière, nous essaierons de trouver des solutions qui garantissent et qui pérennisent. Le cœur du système, c'est l'être humain.

J'entends bien les différentes remarques, mais c'est toujours pareil, il faut essayer de trouver la ligne médiane.

• **Intervention de Madame Karine ORUS-DULAC, Animatrice SAGE BVPA :**

Juste, je n'ai pas précisé, par rapport à la note du Haut-Commissariat au plan, dans la phase 2 du SAGE, dans les tendances et scénarios, nous avons pris les mêmes « simulations ». Nous sommes à peu près, en tout cas pour l'Ariège et le périmètre du SAGE, sur ces tendances-là. Nous les intégrerons bien sûr, mais ça ne va pas modifier grandement les tendances puisque nous avons déjà pris les mêmes modèles climatiques que l'Agence de l'Eau et que le Haut-Commissariat.

Ensuite, en ce qui concerne la stratégie, ce sont de grandes dispositions et objectifs, mais bien sûr, il est prévu, comme le demandait le Comité de bassin et le SDAGE, un mix de solutions, rien n'est écarté et tout est à travailler.

Nous parlions tout à l'heure, des aires d'alimentation de captage, nous en avons déjà parlé avec les gestionnaires. Il est prévu de travailler sur ce que nous appelons les « captages prioritaires ». C'est

quand même une opportunité, parce que certains captages ont eu déjà les signes de baisse des intrants, et donc une amélioration de la qualité de l'eau. Nous essaierons, à l'issue, de récupérer une meilleure qualité de l'eau sur ces captages prioritaires.

5) Calendrier des événements de la Concertation Continue

• Intervention de Monsieur Jean-Paul FERRE, Président de la CLE :

Nous allons passer au point 5, Calendrier des événements de la Concertation Continue.

• Intervention de Madame Karine ORUS-DULAC, Animatrice SAGE BVPA :

Nous avons fait des événements. Nous vous avons distribué un flyer en début d'année sur la concertation continue. Nous avons changé un peu le format parce que la concertation préalable, qui avait duré trois mois l'année dernière, était beaucoup plus soutenue. Là, nous avons essayé de « semer » des événements dans le courant de l'année et nous continuerons jusqu'à la mise à enquête publique des produits du SAGE. Il y a des événements qui ont été proposés par les acteurs. Le 21 mai, il y a eu un parcours commenté au Barrage de Soulcem ouvert à tous : les élus de la CLE, tous les gens qui avaient suivi la concertation préalable du SAGE, mais aussi le public. Nous avons eu 38 personnes inscrites. Ensuite, il y a eu une conférence sur le soutien d'étiage, justement « À quoi sert l'eau qui est lâchée de nos barrages et envoyée des montagnes ? » pendant laquelle 24 personnes étaient présentes.

• Intervention de Mme Marie-Charlotte BOUSQUET, EDF Hydro :

Nous avons été ravies d'accueillir ces personnes au barrage de Soulcem. Nous avons pu partager, notamment sur la gestion de ce lac et l'utilisation de ses eaux pour l'hydroélectricité et le soutien d'étiage par rapport à la convention Garonne et ensuite il y a eu la conférence avec le SMEAG.

D'ailleurs, nous avons une proposition, nos collègues ont installé une petite turbine à l'usine de Lacourt, pour s'adapter justement aux changements climatiques. Si ça peut intéresser le SAGE dans le cadre de la concertation continue d'aller voir cette petite turbine qui a été intégrée dans le circuit, c'est avec plaisir que nous organiserons une visite.

• Intervention de Monsieur Jean-Paul FERRE, Président de la CLE :

Merci de votre proposition.

• Intervention de Madame Karine ORUS-DULAC, Animatrice SAGE BVPA :

Ensuite, le 3 juin, nous avons une journée sur ce que nous avons appelé le parcours commenté « Au fil de l'Hers » où nous avons retrouvé tous les usages de l'eau de l'amont vers l'aval. Nous avons commencé à la prise d'eau du Peyrat pour l'alimentation en eau du barrage de Montbel. C'est le SMDEA qui nous a fait la présentation en tant qu'exploitant. Ensuite, nous sommes allés sur les stations de pompage du SIAHBVA, avec une présentation du fonctionnement d'une station de pompage. Ensuite, nous sommes allés voir Monsieur Patrick COLL, de la Chambre d'agriculture 11, à Belpech, sur les techniques d'irrigation. Étaient aussi présents Messieurs Nicolas PUJOL, élu de la Chambre d'agriculture d'Ariège et Stanislas POUDOU, technicien de la Chambre d'agriculture pour expliquer un peu les systèmes d'irrigation et de pilotage.

Nous avons ensuite continué par une présentation, par le Directeur du SBGH, Monsieur Jean-Christophe CID, sur le fonctionnement et les compétences du syndicat de rivière. Pendant la pause

déjeuner, il nous a donné une petite explication du SBGH et de son travail tout au long de l'année, sur la restauration des milieux aquatiques et la compétence GEMAPI. Nous avons terminé par la visite d'une usine d'eau située à Calmont et gérée par le SPEHA que nous remercions pour leur accueil. Le SPEHA prend de l'eau sur l'Hers, mais aussi sur l'Ariège pour alimenter le secteur Haut-Garonnais, mais aussi une partie de l'Ariège. Nous avons eu seulement une dizaine de participants. Est-ce que c'était la date qui n'allait pas ? C'est un peu dommage parce que c'était quand même très intéressant. Nous avons vu vraiment une grosse partie des usages de l'eau sur la journée. Et enfin, nous avons aussi visité la station d'épuration de Mazères. L'épuration de l'eau au quotidien des grosses communes de la basse Ariège.

• **Intervention de Monsieur Jean-Paul FERRE, Président de la CLE :**

Pas d'intervention ? Ensuite, le Salon des Maires.

• **Intervention de Madame Karine ORUS-DULAC, Animatrice SAGE BVPA :**

Oui, le SAGE faisait partie des structures qui étaient présentes sur le stand du Conseil Départemental de l'Ariège avec d'autres organismes. C'était le 12 juin dernier. Il y avait des visites d'élus, des questionnements au niveau de l'eau, au niveau de l'urbanisme aussi parce qu'étaient présents le CAUE de l'Ariège et le SDIAU, Service Départemental d'Instruction et d'Urbanisme.

Ensuite, le 27 juin, nous avons organisé un parcours commenté sur le Salat, à Seix, animé par la fédération de pêche de l'Ariège. Il y avait 18 personnes inscrites à ce parcours commenté qui a été très riche et qui a duré toute l'après-midi. Laurent, tu peux peut-être compléter.

• **Intervention de Monsieur Laurent GARMENDIA, Fédération de pêche de l'Ariège :**

C'est tout simple, nous avons essayé de montrer ce qu'était un des derniers cours d'eau sauvage des Pyrénées, et pourquoi il l'était. Nous avons abordé cela par la science avec des données très précises.

Nous avons aussi abordé l'idée qu'il n'était pas nécessaire de les sanctuariser pour l'éternité, il peut y avoir des usages dessus, mais pas tous et pas tous en même temps, et pas tous au même moment. Nous avons parlé des seuils. Nous pouvons prélever, mais il faut respecter des seuils. Quand tout cela est respecté, le réchauffement climatique peut être encaissé. C'était un peu l'idée.

Nous pouvons faire des choses, mais il faut le faire intelligemment et par une approche scientifique, en respectant des seuils de débits, de températures, d'habitats.

Nous avons passé un bon moment tous ensemble au bord d'un cours d'eau préservé.

• **Intervention de Madame Karine ORUS-DULAC, Animatrice SAGE BVPA :**

Pour ceux qui sont en présentiel, nous avons distribué le flyer des événements qui sont programmés pour le deuxième semestre 2025.

Vous aurez un parcours commenté « Au fil du Salat ». Il aura lieu le lundi 2 octobre, nous avons prévu, pour aborder les usages industriels, de visiter la papeterie SWM à EYCHEIL. Nous avons déjà vu des usages agricoles, des usages énergétiques et donc, là, nous serons plutôt sur des usages industriels.

• **Intervention de Monsieur Daniel ARTAUD, Président du Syndicat de rivières Salat-Volp :**

Nous allons essayer de vous organiser cette journée pour que vous puissiez visiter un petit peu ce qui se fait autour du Salat. Nous avons une papeterie à visiter, c'est la seule qui reste dans le

Couserans. La papeterie est en bordure d'un cours d'eau qui s'appelle le Salat. Cela permettra de vous montrer comment elle fonctionne aujourd'hui par rapport à comment elle fonctionnait, avant. Venez nombreux si vous pouvez vous libérer et nous serons heureux de vous accueillir. Merci.

• **Intervention de Madame Karine ORUS-DULAC, Animatrice SAGE BVPA :**

Ensuite, comme chaque année, le SAGE sera présent à la Fête des sciences qui dure trois jours, les 8, 9 et 10 octobre, aux Forges de Pyrènes. Il y aura bien sûr, des animateurs du SAGE, mais aussi des techniciens du service Eau et Assainissement. Nous allons balayer toutes les compétences départementales, ce que fait le Département en matière d'eau potable et d'assainissement, mais aussi les institutions avec les barrages gérés par le département, à savoir Montbel et aussi celui de Filhet. Ce sera un peu plus complet et c'est ouvert à tous. Les deux premiers jours, en général, il y a beaucoup d'écoles du territoire et le dernier jour, ce sont plutôt les citoyens.

Enfin, le 27 novembre, nous serons à Lagardelle-sur-Lèze. Nous remercions les élus de Lagardelle, et du SMIVAL, de nous accueillir pour ce que nous avons appelé un café-débat. Nous avons voulu changer un peu d'organisation, plutôt que ce soit en format conférence, il y aura un temps d'écoute et puis de questions. Nous commencerons à 16 heures et donc, nous vous préparerons un petit café ou une boisson avec des petits gâteaux pour débattre. Nous vous présenterons surtout les enjeux de l'eau et de l'urbanisme avec le SAGE qui va agir sur les PLU et PLUi et sur les SCoT présents sur son périmètre. C'est l'Agence AUAT qui animera ce café-débat avec notre agence de communication ECLECTIC EXPERIENCE.

Nous voulons quelque chose d'assez fluide, nous vous présenterons des choses globales et c'est plutôt à l'attention, des élus et techniciens en charge de l'urbanisme, mais pas que, les citoyens aussi sont conviés, mais nous allons rentrer un peu dans le vif du sujet « Comment, dans les PLU, comment dans les PLUi, comment au niveau des communautés de communes ou des communes, nous pouvons agir sur l'eau et le développement de l'urbanisme ? » qui est toujours important surtout aux abords de la couronne Toulouse Métropole.

Il y aura un nombre de participants limité, je pense, vis-à-vis de la salle, et ce sera de 16 heures à 18 heures.

• **Intervention de Monsieur Jean-Jacques MARTINEZ, Président du Syndicat Mixte Interdépartemental de la Vallée de la Lèze :**

À Lagardelle, je vous invite tous à y participer, surtout que les locaux sont tout à fait récents. À titre d'information, peut-être que les élus sont au courant, les PPRI sont en train d'être revus.

Simplement, je voulais vous donner l'information suivante, c'est que les plans de prévention de risque au niveau inondation, pour la Haute-Garonne en tous les cas, qui avaient été établis après la grande crue de 2000, souvenez-vous, vont être revus. Cela veut dire que des sites qui étaient, par exemple, en zone inondable risquent de ne plus y être ou inversement.

Dans le cadre des PLU, les plans locaux d'urbanisme, il faut absolument intégrer cette nouvelle vision, car souvent, nous oublions ou nous n'y pensons pas, car la mémoire de l'espèce humaine est bien faite, nous oublions les catastrophes naturelles. Je voulais simplement vous indiquer que cette rencontre aussi permettra de s'auto-informer sur l'ensemble des mesures qui sont prises par l'État. Les PPRI, ce sont les préfets qui initient les modifications, mais qui ne concernent que les inondations. Merci de votre écoute, Président.

• **Intervention de Monsieur Jean-Paul FERRE, Président de la CLE :**

Est-ce qu'il y a des interventions ?

• **Intervention de Madame Karine ORUS-DULAC, Animatrice SAGE BVPA :**

Il y a une intervention de l'Agence de l'eau concernant la révision des DOE par la DREAL.

• **Intervention de Monsieur M. Matthieu MAGDELAINE, Agence de l'Eau Adour-Garonne :**

Nous souhaitons effectivement faire une intervention auprès de la CLE du SAGE sur la révision des DOE.

Dans le cadre de la CLE, c'est le défi qui est lancé pour la définition du cadre méthodologique de révision des DOE, sujet qui doit largement concerner la CLE, d'autant qu'il y a trois DOE qui sont cités sur le territoire du SAGE, à Auterive, Calmont et Foix.

Nous avons souhaité faire cette information-là d'autant plus que la situation hydrologique, cette année, va être particulièrement sévère, probablement. Je vais rapidement laisser la parole à Louise-Adélie SEGARD, de la DREAL de bassin, et Bastien RICHARD de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne chargée d'une mission gestion quantitative pour présenter rapidement cette méthodologie.

• **Intervention de Monsieur Bastien RICHARD, Agence de l'Eau Adour-Garonne :**

Bonjour, Monsieur le Président, bonjour à tous. Il me semblait important, en effet, de vous tenir au courant du lancement d'une étude qui va couvrir tout le bassin Adour-Garonne pour réfléchir à comment mieux fixer les valeurs des débits d'objectif d'étiage, les DOE, et les débits de crise, les DCR.

À l'échelle du bassin, nous allons travailler sur une douzaine de points nodaux situés sur les principaux cours d'eau, les grands cours d'eau pour, d'une part, vérifier l'applicabilité de la méthode actuelle de fixation qui intègre depuis 2016 une approche biologique qui n'a été appliquée, jusque-là, que sur des petits cours d'eau ; qui va aussi travailler à une méthode de fixation des DCR parce qu'il y a peu d'éléments méthodologiques pour la fixation des DCR ; et puis, qui va faire en sorte aussi que les valeurs de DOE notamment, ne soient pas figées dans le temps, notamment quand le contexte hydrologique évolue sur le long terme en lien avec les évolutions climatiques. Sur la Garonne et l'Ariège, l'étude propose de mettre en place une expérimentation « dédiée », avec un pilotage spécifique pour aller plus loin sur ce territoire-là par rapport au reste du bassin, d'abord en poursuivant les travaux qui ont été menés dans le cadre du PGE Garonne-Ariège, notamment en termes d'analyses des valeurs DOE et de reconstitution d'hydrologie naturelle pour les mener aussi sur les points nodaux ariégeois, notamment sur Calmont et sur Foix, Auterive ayant déjà été en partie couvert par les travaux du PGE Garonne Ariège, et en menant un travail spécifique sur le point nodal de Calmont pour bien comprendre la situation, notamment vis-à-vis de Montbel et étudier des pistes d'amélioration.

Nous avons quelques diapos pour vous présenter un peu la structuration et la gouvernance de l'étude. Je passe la parole à Louise-Adélie SEGARD, de la DREAL de Bassin pour prendre le relais.

• **Intervention de Madame Louise-Adélie SEGARD, DREAL Occitanie :**

Bonjour à tous. Merci de nous laisser ce temps de présentation. Je vais vous présenter les objectifs principaux de cette étude. L'objectif principal, est d'arriver à une méthodologie qui soit applicable dans la durée en prenant en compte l'impact du changement climatique pour éviter d'avoir une

valeur qui perde en pertinence au cours du temps, donc qui prenne en compte l'évolution du contexte.

Un deuxième point aussi très important de cette étude, on souhaite qu'elle soit applicable sur les grands cours d'eau. Ce sont vraiment les deux objectifs majeurs de cette étude.

Ensuite, nous souhaitons trouver une meilleure articulation entre ces débits d'objectif d'étiage, les DCR qui seront revus, donc les débits de crise, les débits biologiques et les volumes prélevables pour que tous ces débits soient harmonisés dans une bonne gestion structurelle sur le long terme avec une gestion plus opérationnelle, notamment au niveau du système d'étiage et de la gestion de crise. Il y a une expérimentation spécifique sur les territoires Garonne-Ariège dans cette étude.

Au niveau de la gouvernance, nous avons une équipe projet qui va suivre cette étude tout au long de la durée. Nous aurons des réunions mensuelles de l'équipe projet constituée du copilotage Agence de l'Eau Adour-Garonne avec DREAL Occitanie, DREAL Nouvelle-Aquitaine, DRAAF de Bassin et OFB. En parallèle, nous avons des comités techniques et des comités de suivi Garonne-Ariège. Ce sont deux réunions différentes qui se réuniront en parallèle.

Pour parler du territoire qui vous concerne, pour le comité de suivi Garonne-Ariège, nous aurons vous, la CLE du SAGE BVPA, les DDT 31, l'Établissement Public Garonne Gascogne et affluents pyrénéens, la CLE Garonne et les services Bassin. Ensuite, il y aura bien sûr un comité de pilotage et des réunions d'information qui se feront au niveau des CLE, des comités de bassin et aussi, à une échelle plus nationale pour faire part de l'avancée de nos travaux.

Cette étude est structurée en quatre lots, sur des délais qui sont quand même assez courts, on souhaite réaliser l'étude en dix mois.

Pour le 1^{er} lot, nous souhaitons que le prestataire réalise un état des lieux et une analyse comparée au niveau des grands bassins hydrographiques français. Savoir ce qui se fait ailleurs. Comment les débits ont été calculés ? Comment ils sont évalués par leur satisfaction ? Faire un état des lieux aussi en dehors d'Adour-Garonne pour savoir comment cela se passe ailleurs.

Ensuite, le lot 2 qui est quand même le gros morceau de cette étude. Comme je le disais, c'est pour améliorer la méthodologie actuelle, en prenant en compte le changement climatique, et pouvoir vérifier l'applicabilité sur de grands cours d'eau.

Ensuite, nous avons un lot 3. Nous souhaitons analyser les points nodaux en vigueur dans le SDAGE à l'heure actuelle, évaluer leur cohérence, voir comment nous pouvons l'articuler avec des débits objectifs complémentaires qui existent dans les arrêtés-cadres de gestion.

En lot 4, nous souhaitons étudier les besoins pour accompagner un portage plus local de ces études pour faciliter un petit peu la révision de ces DOE.

Sur le territoire Garonne-Ariège, nous serons sur les lots 2 et 3 ; nous allons vous les détailler juste un peu plus tard au niveau de l'expérimentation pour travailler en continuité des travaux qui ont déjà été réalisés dans le cadre du PGE.

Rapidement, le lot 2, nous l'avons divisé en deux parties. Comme vous l'aurez compris, la partie au niveau de l'évolution du contexte avec la prise en compte du changement climatique :

- Prendre les tendances d'évolution des débits, des espèces aquatiques ; voir sur du long terme pour avoir des valeurs qui restent pertinentes avec l'évolution du contexte.
- Au niveau du lot B, vérifier que cette méthodologie soit applicable au niveau des grands cours d'eau parce que c'est une problématique qui est ressortie sur la méthodologie actuelle, qui est difficile à mettre en place sur de grands cours d'eau.

Nous souhaitons qu'elle soit vraiment applicable sur l'ensemble du bassin et que nous puissions avoir une cohérence de détermination de ces DOE sur l'ensemble du bassin Adour-Garonne.

Ce travail sera mené sur un ensemble de 12 points. Au niveau de l'expérimentation de Garonne-Ariège et du comité de suivi spécifique, nous avons deux points à déterminer encore sur l'axe Garonne et ensuite, nous aurons Auterive, Foix, Calmont sur Ariège, Hers-Vif. Ensuite, nous avons un point sur tous les grands sous-bassins Adour-Garonne, Tarn, Aveyron, Lot, Charente, Dordogne, Adour et Gers.

• **Intervention de Monsieur Bastien RICHARD, Agence de l'Eau Adour-Garonne :**

Au niveau de la gouvernance, la CLE fait partie du COSUI et du pilotage des travaux Garonne-Ariège, bien sûr, mais est aussi invitée au Copil général de l'étude sur tout le bassin. Nous sommes passés un peu vite, tout à l'heure, sur le Copil général de l'étude.

Nous allons passer assez vite pour résumer. Le lot changement climatique, quelle est l'idée ?

- Projeter l'exercice de fixation de valeur en contexte 2050 pour voir les difficultés que nous pourrions rencontrer à l'avenir et surtout, comme je le disais en introduction, trouver un moyen de pouvoir faire évoluer régulièrement les valeurs et ne pas avoir des valeurs qui puissent, être fixées à un moment donné et persister au cours du temps avec des questions de cohérence qui se posent. Avoir des indicateurs, en fait, des critères pour voir à quel moment il est devenu judicieux de réviser la valeur. Est-ce qu'il faut tout réviser ou qu'une partie ?

Sur le lot suivant, c'est un peu plus spécifique sur l'Ariège et la Garonne. D'abord, il y a cette vérification de la méthode actuelle qui date de 2016 qui a une approche biologique qui n'a pas été testée sur la Garonne ni sur l'Ariège, pour voir si cela marche, si elle peut être adaptée, s'il faut la garder ou pas, ou comment faire pour prendre en compte les milieux.

Et puis, sur le point nodal de Calmont, il y a le sujet de l'articulation entre le DOE, les DCR et les débits de gestion cible du soutien d'étiage, notamment en lien avec l'ouvrage de Montbel qui sera étudié, et aussi en lien avec les autres points nodaux Auterive et Foix :

- Décrire les modalités actuelles de gestion, vous les connaissez bien sûr ; comprendre leurs difficultés, les enjeux qui en découlent,
- Surtout identifier quelles seraient les pistes d'amélioration,
- Simuler ces pistes et leurs effets en termes d'amélioration des enjeux de gestion.

C'est un gros point qui fera partie de l'expérimentation et qui vise à avancer au maximum sur ce sujet d'ici le prochain SDAGE.

Et puis, il y a aussi un autre point, comme nous le disions, d'éléments méthodologiques pour la fixation des DCR, mais c'est sur tout le bassin.

Le lot 3, c'est plutôt une analyse des points nodaux, leur géographie notamment. C'est plutôt à l'échelle du bassin Adour-Garonne. Il y a des questions à l'échelle du bassin Adour-Garonne de complémentarité avec les débits d'objectifs complémentaires, les DOC qui sont dans les arrêtés cadre-Sécheresse. Il y a peut-être un intérêt aussi à aller comprendre l'évolution de la satisfaction, de l'analyser proprement, les DOE 8 années sur 10, sur 25 ans et d'essayer de comprendre ce qui fait que nous avons l'impression d'observer une amélioration sur pas mal de points nodaux, si nous prenons sur 25 ou 30 ans globalement, donc essayer de comprendre si c'est l'effet du soutien d'étiage et des restrictions ou autres choses. C'est plutôt une approche de bassin.

Sur l'Ariège, nous proposons, par contre, de poursuivre ce qui a commencé à être fait dans le cadre du PGE Garonne-Ariège : une analyse de cohérence des valeurs et surtout une renaturation de la production de débit naturel reconstitué sur Foix et Calmont. Sur Foix, cela peut être assez compliqué, notamment par rapport au travail avec EDF, mais à voir. En tout cas, essayer de réfléchir et de les avancer au maximum sur la reconstitution de l'hydrologie naturelle sur les points ariégeois pour compléter ce qui a commencé à être fait dans le PGE Garonne-Ariège, sur la Garonne et un petit peu sur Auterive.

C'est une étude qui est prévue sur dix mois. La consultation est en cours, les offres sont en train de tomber. Démarrage : septembre-fin d'été 2025. À l'automne, l'idée, c'est de faire les étapes un peu généralistes du lot 1 : réaliser un état des lieux, une analyse comparée des grands bassins pour se donner des idées, pour prendre un peu de recul aussi sur Adour-Garonne, vis-à-vis d'Adour-Garonne et pour alimenter les lots dans les travaux des lots 2 et 3.

Et puis, il y a aussi un lot 4, pour essayer de comprendre, voir les besoins, de se projeter dans des études de révisions qui seraient portées localement.

À l'automne, quelques premiers travaux qui devraient être menés, notamment sur l'analyse de la couverture géographique et l'état des lieux général. Cela s'étale sur une dizaine de mois jusqu'à mi-2026. L'idée, c'est de mettre un premier COSUI (comité de suivi) Garonne-Ariège fin septembre.

• **Intervention de Monsieur Jean-Paul FERRE, Président de la CLE :**

Merci pour l'explication. Est-ce qu'il y a des questions ?

6) Questions diverses

• **Intervention de Monsieur Jean-Paul FERRE, Président de la CLE :**

Nous arrivons à la fin de la réunion. Est-ce qu'il y a des questions diverses ? Pas de questions diverses, donc nous allons lever la séance.

Très sincèrement, je vous remercie de votre participation, de votre présence soit en présentiel, soit en visio. Je suis conscient que ce n'est pas une période aisée pour certains que je remercie tout particulièrement de s'être libérés. Je vous dis à très bientôt, à un autre moment, sous d'autres climats. Bonne fin de journée.

La séance est levée à 11h30.

Le Président de la CLE du SAGE BVPA



Jean-Paul FERRE

